

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 13 janvier 2016

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 13 janvier 2016, à compter de 19 h et à laquelle étaient présent :

M. Alphée Moreau
M. Mario Langevin
Mme Dorothy St-Marseille

M. Michel Robitaille
M. Robert Piché
M. Jean Giasson

Absence motivée :

Sous la présidence de M. le Maire Denis Charron. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2016-01-A3235 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Robert Piché appuyé par le conseiller Alphée Moreau, et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la présente assemblée à compter de 19 h 04.

Adoptée.

2016-01-A3236 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyée par le conseiller Mario Langevin, et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 5.2 Ancai – Appui ;
- 9.8 Épicerie Aumond – Appui ;
- 9.9 Municipalité de Low – Appui ;
- 9.10 Comité Parc des Chêtes de Denholm – Contribution ;
- 9.11 La Gatineau – Vœux annuels 2016;
- 10.1 MRCVG – Soirée reconnaissance ;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. **Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 ;
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015 ;
3. **Comptes payables**
 - 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (décembre 2015) ;
4. **Incendie et sécurité publique**
5. **Voirie**
 - 5.1 Entente pour l'entretien et la réfection de chemins multi usages sur les terres du domaine de l'état – Autorisation ;
6. **Loisirs et culture**
7. **Hygiène du milieu et Environnement**
8. **Urbanisme, Développement et Industrie**
9. **Administration**
 - 9.1 Adoption – Règlement concernant la tarification applicable pour l'année 2016 ;
 - 9.2 Adoption - Règlement numéro 2016-02 – Règlement concernant l'adhésion de la municipalité d'Aumond à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais ;
 - 9.3 Taux de taxes foncières pour l'année 2016 ;
 - 9.4 Taux de taxes Sûreté du Québec pour l'année 2016 ;
 - 9.5 Taux de taxe pour la quote-part MRC pour l'année 2016 ;
 - 9.6 Taux pour la taxe du règlement d'emprunt de la Baie Thompson pour l'année 2016;
 - 9.7 Taux d'intérêt pour l'année 2016 ;
10. **Varia**
11. **Maire et conseillers**
 - 11.1 Nomination maire suppléant ;
12. **Période de questions**
13. **Correspondance**
14. **Levée de l'assemblée**

Adoptée.
2. **Adoption des procès-verbaux**

2016-01-A3237

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, tel que rédigé.

Adoptée.

2016-01-A3238

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyée par le conseiller Robert Piché, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015, tel que rédigé.

Adoptée.

3. Comptes payables

2016-01-A3239

Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 décembre 2015 totalisent 62 086.57 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	26 338.34 \$
Comptes payés :	20 010.17 \$
Salaires :	15 738.06 \$

Chèque ou prélèvement annulé : aucun

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché et appuyé par le conseiller Michel Robitaille et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

5. Voirie

2016-01-A3240

Entente pour l'entretien et la réfection de chemins multi usages sur les terres du domaine de l'état – Autorisation

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aumond demande à la Ministre l'autorisation de procéder à l'entretien et à la réfection des chemins décrits à l'annexe A ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) est entrée en vigueur le 1er avril 2013 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 41 de cette loi, un chemin multi usages est un chemin en milieu forestier, autre qu'un chemin minier, construit ou utilisé à des fins multiples, notamment en vue de permettre l'accès au territoire forestier et à ses ressources ;

ATTENDU QUE l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) autorise les municipalités à conclure une entente avec le ministère ou l'organisme gestionnaire des voies publiques sur lesquelles elle n'a pas compétence afin de voir à l'entretien et à la réfection de telles voies publiques sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Ministre détient l'autorité sur les chemins décrits à l'annexe A en vertu de l'article 3 de la Loi sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1) et de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau et appuyé par le conseiller Mario Langevin et résolu unanimement d'autoriser le maire Denis Charron a signé une entente avec le ministère des Ressources naturelles.

Adoptée.

2016-01-A3241

Ancai – Clauses administratives particulières : Transport en vrac

CONSIDÉRANT QUE l'association des camionneurs en vrac de la Haute-Gatineau nous demande d'insérer certaines clauses administratives dans nos futurs contrats ;

CONSIDÉRANT QUE les clauses sont :

- Que lors de l'exécution des contrats pour la Municipalité d'Aumond relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50% en nombre de camions appartenant à des camionneurs payeurs de taxes de la Municipalité d'Aumond ou à des entreprises de camionnage en vrac, abonnées au service de courtage d'une Association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la Municipalité d'Aumond, en vertu de la Loi sur le Transport (L.R.Q., chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavations.

- Que l'entrepreneur et ses sous-traitants qui n'utiliseront pas leurs propres camions dans la proportion restante de 50% pour les cas énoncés au paragraphe précédent, devront faire appel aux services des camionneurs abonnés dans ce paragraphe ;
- Que les tarifs applicables pour le transport de matières et matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille et appuyée par le conseiller Mario Langevin et il est résolu d'accepter les clauses administratives particulières ci-dessus énumérées pour le transport en vrac dans la municipalité.

Adoptée.

6. **Loisirs et culture**
7. **Hygiène du milieu et Environnement**
8. **Urbanisme, Développement et Industrie**
9. **Administration**

2016-01-A3242 **Adoption - Règlement numéro 2016-01 – Règlement établissant la tarification applicable pour l'année 2016**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ D'AUMOND**

RÈGLEMENT 2016-01

Règlement numéro 2016-01 – Règlement établissant la tarification applicable pour l'année 2016.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 décembre 2015 par la conseillère Dorothy St-Marseille ;

Le conseil décrète ce qui suit

ATTENDU QUE la municipalité désire adopter les tarifs pour l'année 2016 pour la cueillette des ordures ménagères et recyclage des résidences ou unité de logements et des commerces, le tarif de base pour le service de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques ;

ATTENDU QUE la municipalité désire imposées des compensations financières à pourvoir au coût total des services visés ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Aumond désire adopter un règlement pour pourvoir au paiement des dépenses encourues pour la vidange, la collecte, le transport, le traitement et la valorisation des boues de fosses septiques situées sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et résolu unanimement par tous les conseillers présents que soit adopté le règlement suivant :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

TARIFICATION DES SERVICES

ARTICLE 2

Service de base

Une compensation pour le service de base résidentiel de gestion des boues septiques est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers suivants :

- a) 134.00 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée à longueur d'année (une vidange aux deux ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;
- b) 68.25 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière (une vidange aux quatre ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;
- c) 208.00 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon annuelle (une vidange par an) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;
- d) 48.05 \$ annuellement pour la quote-part sans vidange ;
- e) 48.05 \$ annuellement à laquelle s'ajoute le taux de 34.50 \$/m³ de boues septiques vidangées pour tous les autres bâtiments non régis par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

ARTICLE 3

Services supplémentaire

Tout service supplémentaire requis (pendant et/ou hors collecte) sera facturé à l'acte selon les tarifs établis au contrat entre la municipalité et le vidangeur.

ARTICLE 4

Une compensation pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères et recyclage est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers suivants :

SELON LA FRÉQUENCE DE VIDANGE ET COLLECTE	TAUX DE COMPENSATION
Résidence	190.00 \$
Saisonnier (chalet)	136.00 \$
Commerce	315.00 \$

ARTICLE 5

TARIF DE COMPENSATION POUR LE PERMIS DE SÉJOUR 2016

Il est par le présent règlement, imposé et il sera prélevé pour l'année 2016, une taxe pour le permis de séjour (roulotte) au taux de 200.00\$/permis de séjour (roulotte).

ARTICLE 6

Les compensations forfaitaires prévues sont portées au compte de taxes municipales annuelles.

ARTICLE 7

Toutes les compensations prévues à l'article 3 est payable dans les trente (30) jours de la date de l'expédition d'un état de compte émis par la municipalité, après quoi elles deviennent des créances.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée.

2016-01-A3243

Adoption - Règlement numéro 2016-02 – Règlement concernant l'adhésion de la municipalité d'Aumond à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ D'AUMOND**

RÈGLEMENT 2016-02

Règlement numéro 2016-02 concernant l'adhésion de la municipalité d'Aumond à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais.

ATTENDU QUE la municipalité d'Aumond désire obtenir les services d'une cour municipale pour assurer une justice de proximité sur son territoire en facilitant notamment la pleine application de ses règlements municipaux et la poursuite des contrevenants ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de l'Entente portant sur la délégation à la municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour, une municipalité peut adhérer à cette entente aux conditions qui y sont mentionnées ;

ATTENDU QUE la municipalité accepte par règlement les conditions d'adhésion énoncées à l'annexe « A » jointe au présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Piché et appuyé par le conseiller Mario Langevin, qu'il soit statué et ordonné par règlement 2016-02 du Conseil de la municipalité d'Aumond et il est par le présent règlement statué et ordonné comme suit :

ARTICLE 1

La municipalité d'Aumond adhère à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et accepte d'être soumise aux conditions prévues à cette entente et à l'annexe jointe au présent règlement. Une copie de cette entente est aussi annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire et la directrice-générale sont autorisés à signer au nom de la municipalité, l'annexe confirmant l'adhésion de cette dernière à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux conditions qui y sont mentionnées.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée.

2016-01-A3244

Taux de taxes foncières pour l'année 2016

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par le conseiller Michel Robitaille et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le conseil municipal adopte le taux de la taxe foncière pour l'année 2016 à 0.922 \$ /100 \$ d'évaluation.

Adoptée.

2016-01-A3245

Taux de taxes Sûreté du Québec pour l'année 2016

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par le conseiller Mario Langevin et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le conseil municipal adopte le taux de taxe pour la Sûreté du Québec pour l'année 2016 à 0.073 \$ /100 \$ d'évaluation.

Adoptée.

2016-01-A3246

Taux de taxe pour la quote-part MRC pour l'année 2016

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyée par le conseiller Michel Robitaille et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le conseil municipal adopte le taux de taxe pour la quote-part MRC pour l'année 2016 à 0.12 \$ /100 \$ d'évaluation.

Adoptée.

2016-01-A3247

Taux pour la taxe du règlement d'emprunt de la Baie Thompson

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin, appuyé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le conseil municipal adopte le taux de taxe pour le règlement d'emprunt de la Baie Thompson à 285.00 \$ / propriété.

Adoptée.

2016-01-A3248

Taux d'intérêt pour l'année 2016

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyée par la conseillère Dorothy St-Marseille et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le conseil municipal fixe le taux d'intérêt à 12 % par année.

Adoptée

2016-01-A3249

Épicerie Aumond – Appui

ATTENDU QUE la municipalité désire participer à son développement économique ;

ATTENDU QUE la municipalité appuie tout acheteur éventuel de l'Épicerie Aumond et continuera à encourager les commerçants locaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché et appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et résolu unanimement de remettre cette résolution d'appui à toute personne qui en fera la demande.

Adoptée

2016-01-A3250

Municipalité de Low – Appui pour le maintien des services au Clsc de Low

ATTENDU QUE les coupures dans le service de la santé ont déjà eues des effets négatifs au CLSC de Low;

ATTENDU QUE le poste de réceptionniste a été éliminé et les heures de travail de l'infirmière ont été coupées ;

ATTENDU QUE le CLSC offre des services essentiels aux résidents du secteur sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU l'importance des services de proximité pour une population vieillissante ;

ATTENDU QUE le CLSC de Low dessert les municipalités de Denholm, Kazabazua et Lac Sainte-Marie ;

ATTENDU QUE plus de 40 000 personnes en Outaouais attendent un médecin de famille ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par le conseiller Robert Piché et résolu :

Que ce Conseil demande aux responsables des CLSC en Outaouais de maintenir le niveau des services offerts par le CLSC dans la municipalité de Low, de renverser les décisions de diminuer les heures de l'infirmière et la coupure de poste de la réceptionniste.

Qu'une copie soit transmise à Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais ainsi qu'à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ses municipalités locales.

Adoptée.

2016-01-A3251

Comité du Parc des chutes de Denholm – Levée de fonds pour Suicide-Détour

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyée par le conseiller Mario Langevin et il est résolu à l'unanimité d'octroyer un don de 100.00\$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2016-01-A3252

La Gatineau – Vœux annuels 2016

Il est proposé par le conseiller Robert Piché et appuyé par le conseiller Alphée Moreau, et il est unanimement résolu d'accepter la proposition de vœux annuels dans le journal La Gatineau au coût de 65.00 \$ plus taxes par parutions pour un nombre de 6 parutions.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

10. Varia

2016-01-A3253 MRCVG – Soirée reconnaissance

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller Alphée Moreau et il est résolu à l'unanimité de soumettre la candidature de certains bénévoles à la Soirée reconnaissance 2016 – Loisirs sport et culture de la MRC.

Adoptée.

11. Maire et conseillers

2016-01-A3254 Nominations maire suppléant

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et il est résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Alphée Moreau à titre de maire suppléant et de nommer pour signataires d'effets bancaires : première signature Julie Cardinal ou Caroline Leruite et deuxième signature Denis Charron ou Alphée Moreau.

Adoptée.

12. Période de questions

13. Correspondance

14. Levée de l'assemblée

2016-01-A3255 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin, appuyée par le conseiller Michel Robitaille, et il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la présente assemblée, à 19 h 48.

Adoptée.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale

